

**Département de la Seine Maritime**  
**VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT**

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont  
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : [accueil@mairie-sna.fr](mailto:accueil@mairie-sna.fr)

**DECISION DU MAIRE – ART L 2122.22 / 2023-01-24**

**AVENANT N° 1**

« Travaux de réhabilitation et de transformation  
de l'ancien lycée Pons de Saint Nicolas d'Aliermont »  
Marché selon la procédure formalisée - appel d'offres ouvert  
Lot n° 5 - Carrelages - Faïences  
Entreprise Sarl Korkmaz Carrelage

Le Maire,

- Vu le Code de la commande publique entré en vigueur le 01/04/2019, notamment l'article R2123-1-1°, concernant les marchés inférieurs aux seuils européens,
- Vu l'Article L 2122-22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juin 2020, accordant délégation personnelle au Maire pour régler les affaires énumérées au dit Article,
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2017 validant le projet de réhabilitation et de transformation de l'ancien lycée Pons, 199 rue de Milan à Saint Nicolas d'Aliermont, et autorisant Madame le Maire ou tout adjoint pris dans l'ordre du tableau à signer tout document nécessaire qui serait la suite ou la conséquence de la présente délibération,
- Vu la décision du Maire en date du 21 mai 2021 permettant de confier la mission de Maîtrise d'Œuvre pour la réhabilitation et la transformation de l'ancien lycée Pons de Saint Nicolas d'Aliermont à ACAU de Rouen,
- Vu la décision de la commission d'appel d'offres en date du 04/11/2022,
- Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié au BOAMP en date du 14/09/2022 et la publicité, avec mise en ligne du Dossier de Consultation des Entreprises, sur le site internet de l'A.D.M. 76 en date du 13/09/2022, sur le site Internet de la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont et parution dans le journal local, Paris Normandie du 15/09/2022,
- Vu les propositions reçues suite à cette consultation,
- Considérant que la proposition de la l'entreprise Sarl Korkmaz Carrelage présente les caractéristiques économiques les plus avantageuses,
- Considérant la nécessité de signer un marché selon la procédure formalisée du Code des Marchés Publics, concernant le Lot n° 5 - Carrelages - Faïences du marché de réhabilitation et de transformation de l'ancien Lycée Pons de Saint Nicolas d'Aliermont
- **Considérant** la nécessité de signer un avenant concernant une moins-value suite à la décision de ne pas mettre en œuvre la sous couche acoustique sous le carrelage collé,

**DECIDE**

- 1 – Un avenant n°1 sera signé avec l'entreprise Sarl Korkmaz Carrelage -Impasse de Cocherel – 27000 Evreux, pour le Lot n° 5 – Carrelages - Faïences du marché de réhabilitation et de transformation de l'ancien Lycée Pons de Saint Nicolas d'Aliermont.
- 2 – L'avenant concerne une moins-value suite à la décision de ne pas mettre en œuvre la sous couche acoustique sous le carrelage collé.
- 3 – Le montant de l'avenant est de – 1944.80€ Ht soit – 2 333.76€ TTC.
- 4 – La dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la Ville de Saint Nicolas d'Aliermont (c/104/21318).
- 5 – Expédition de la présente décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Dieppe.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20230124-2023-01-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2023

Affichage : 26/01/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

Fait à Saint Nicolas d'Aliermont,

Le 24 janvier 2023

Le Maire, Blandine LEFEBVRE

